



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-024-2023-08

PUBLIÉ LE 9 AOÛT 2023

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France /

IDF-2023-07-26-00007 - Arrêté n°DF-2023-067 portant composition de la commission scientifique régionale des collections des musées de France compétente en matière d'acquisition en Île-de-France (3 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Service juridique

IDF-2023-07-26-00006 - Arrêté n° IDF-2023-068 portant composition de la commission scientifique régionale des collections des musées de France compétente en matière de restauration et de conservation préventive en Île-de-France (3 pages)

Page 7

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2023-07-26-00007

Arrêté n°DF-2023-067 portant composition de la
commission scientifique régionale des
collections des musées de France compétente
en matière d'acquisition en Île-de-France



ARRÊTÉ N°IDF-2023-067

portant composition de la commission scientifique régionale des collections des musées de France compétente en matière d'acquisition en Île-de-France

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFET DE PARIS

Commandeur de la Légion d'Honneur,

Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le Code du patrimoine (livre IV, titre V) ;
- VU** la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France (article 10) ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** le décret n°2011-574 du 24 mai 2011 relatif à la partie réglementaire du Code du patrimoine ;
- VU** l'arrêté préfectoral **n°IDF2018-07-04-005 du 4 juillet 2018** portant renouvellement de la composition de la commission scientifique régionale des collections des musées de France compétente en matière d'acquisition en Île-de-France ;
- VU** les propositions du directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France ;
- VU** l'accord des personnalités et de leurs suppléants exerçant ou ayant exercé des activités scientifiques respectivement dans un des domaines suivants : archéologie, art contemporain, arts décoratifs, arts graphiques, ethnologie, histoire, peinture, photographie, sciences de la nature et de la vie, sciences et techniques, sculpture ;

Arrête :

Article 1^{er} : La composition de la commission scientifique régionale des collections des musées de France en Île-de-France, chargée d'émettre un avis sur les projets d'acquisition d'œuvres et objets, est renouvelée comme suit, pour une durée de cinq ans, outre les représentants de l'État mentionnés au 1° de l'article R451-7 du Code du patrimoine :

Archéologie

Titulaire : **M. Nicolas ENGEL**, conservateur en chef, en charge des collections Afghanistan-Pakistan - Musée national des arts asiatiques – Guimet, Paris

Suppléante : **Mme Caroline PAPIN**, conservatrice du patrimoine, conseillère pour les musées DRAC Nouvelle Aquitaine, site de Poitiers

.../...

5 rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15
Standard : 01.82.52.40.00 Site internet : www.ile-de-france.gouv.fr

Art contemporain

Titulaire : **Mme Emilia PHILIPPOT**, conservatrice en chef adjointe à la directrice des études-département des conservateurs, Institut national du Patrimoine

Suppléante : **Mme Céline POULIN**, directrice du Frac Île-de-France

Arts décoratifs

Titulaire : **Mme Anne DION**, conservatrice générale du patrimoine, adjointe au directeur du département des Objets d'art du Moyen Âge, de la Renaissance et des Temps modernes du musée du Louvre à Paris

Suppléante : **Mme Charlotte GUINOIS**, conservatrice du patrimoine, responsable scientifique des collections, Musée Français de la Carte à Jouer et d'histoire de la Ville d'Issy-les-Moulineaux

Arts graphiques

Titulaire : **Mme Maëva ABILLARD**, conservateur en chef du musée national Jean-Jacques Henner

Suppléante : **M. Damien CHANTRENNE**, directeur du Musée des Avelines, musée d'Art et d'Histoire de Saint-Cloud

Ethnologie

Titulaire : **Mme Julie CORTEVILLE**, conservatrice en chef du patrimoine, chargée de mission musées, Conseil régional d'Île-de-France

Suppléante : **Mme Anne-Laure de CHAMBAZ**, directrice de l'écomusée du Grand-Orly Seine, Fresnes

Histoire

Titulaire : **M. Thierry CREPIN-LEBLOND**, conservateur général du patrimoine, directeur du musée national de la Renaissance, château d'Ecouen

Suppléant : **M. Gérard AUDINET**, conservateur général du patrimoine, directeur de la Maison Victor Hugo, Paris/Guernesey

Peinture

Titulaire : **Mme Béatrice SARRAZIN**, conservatrice générale du patrimoine, chargée des peintures du XVII^e siècle au musée national des châteaux de Versailles et Trianon à Versailles

Suppléant : **M. Matthieu GILLES**, conservateur en chef du patrimoine, responsable de la filière peinture du département restauration au centre de recherche et de restauration des musées de France à Paris.

Photographie

Titulaire : **M. Marc DONNADIEU**, critique d'art et commissaire d'exposition indépendant ancien conservateur en chef du musée Photo Elysées, Lausanne

Suppléante : **Mme Anne de MONDENARD**, conservatrice en chef du patrimoine, responsable du département Photographies et Images numériques Musée Carnavalet – Histoire de Paris

.../...

Sciences et techniques

Titulaire : **Mme Laurence ISNARD**, conservatrice en chef du patrimoine, responsable du musée de l'Institut Pasteur, Paris

Suppléant : **M. Renaud HUYNH**, directeur du Musée Curie – Institut Curie à Paris

Sculpture

Titulaire : **M. François BLANCHETIÈRE**, conservateur en chef du patrimoine, (sculpture et architecture) direction de la conservation et des collections du Musée d'Orsay, Paris

Suppléante : **Mme Cécilie CHAMPY-VINAS**, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du Musée Zadkine, Paris

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3 : Les frais de déplacement des experts résidant hors de l'Île de France, générés par la participation à la commission seront pris en charge par la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France. La dépense est imputable sur les crédits du budget opérationnel du programme 354 « Administration territoriale de l'Etat ».

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°IDF2018-07-04-005 du 4 juillet 2018 portant renouvellement de la composition de la commission scientifique régionale des collections des musées de France compétente en matière d'acquisition en Île-de-France, est abrogé.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 26/07/2023

SIGNE

Le Préfet de la région Île-de-France
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2023-07-26-00006

Arrêté n° IDF-2023-068 portant composition de
la commission scientifique régionale des
collections des musées de France compétente
en matière de restauration et de conservation
préventive en Île-de-France



ARRÊTÉ N°IDF-2023-068

portant composition de la commission scientifique régionale des collections des musées de France compétente en matière de restauration et de conservation préventive en Île-de-France

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFET DE PARIS

Commandeur de la Légion d'Honneur,

Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code du patrimoine (livre IV, titre V, chapitre II, article 452-5) ;
- VU** la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France (article 15) ;
- VU** le décret n° 2011-574 du 24 mai 2011 relatif à la partie réglementaire du Code du patrimoine ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** l'arrêté préfectoral **n°IDF-2018-06-14-001 du 14 juin 2018** portant renouvellement de la composition de la commission scientifique régionale d'Île-de-France compétente en matière de restauration et de conservation préventive des collections des musées de France ;
- VU** les propositions du directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France ;
- VU** l'accord des professionnels et de leurs suppléants mentionnés aux articles R442-5 et R442-6 ainsi que celui des personnalités et de leurs suppléants choisis en raison de leurs compétences dans le domaine de la restauration ;

Arrête :

Article 1^{er} : La commission scientifique régionale des collections des musées de France en Île-de-France, chargée d'émettre un avis sur les projets de restauration est renouvelée comme suit, outre les représentants de l'État mentionnés aux a à c du 1° de l'article R451-7 et au 2°, 3° et 4° de l'article R452-5 du Code du patrimoine :

.../...

Conservation

- Titulaire : **Madame Agnès VIROLE**, attachée principale de conservation Responsable du musée Adjointe au chef du Département des patrimoines culturels de l'AP-HP (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) ;
- Suppléante : **Madame Ophélie FERLIER-BOUAT**, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du Musée Bourdelle ;
- Titulaire : **Madame Colette AYMARD**, conservatrice générale du patrimoine, section Monuments Historiques, en charge de l'Essonne, du Val-de-Marne, des 5, 6, 13e arrondissements et de la Basilique Saint-Denis, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France ;
- Suppléant : **Monsieur Thierry ZIMMER**, conservateur général du patrimoine, adjoint à la directrice du laboratoire de recherche des monuments historiques à Champs-sur-Marne ;
- Titulaire : **Monsieur Nicolas SURLAPIERRE**, conservateur du patrimoine, directeur du Musée d'art contemporain du Val-de-Marne ;
- Suppléant : **Madame Gaëlle RIO** conservatrice en chef du patrimoine, docteure en histoire de l'art de Sorbonne Université, directrice du Musée de la vie Romantique ;

Restauration et conservation préventive

- Titulaire : **Madame Nathalie SILVIE**, restauratrice d'œuvres sur papier ;
- Suppléante : **Madame Stéphanie MARTIN**, restauratrice de peinture, diplômée de l'Institut français de restauration des œuvres d'art (IFROA) - Institut national du patrimoine, département Peinture ;
- Titulaire : **Madame Hélène DREYFUS**, restauratrice de sculptures, diplômée de la maîtrise des sciences et techniques de conservation-restauration des biens culturels, section sculpture, Université Paris I Panthéon Sorbonne ;
- Suppléante : **Madame Claire GUERIN**, conservatrice-restauratrice de peintures de chevalet, diplômée de la maîtrise des sciences et techniques de conservation-restauration des biens culturels, section peintures de chevalet, Université Paris I Panthéon Sorbonne.

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3 : Les frais de déplacement générés par la participation à la commission seront pris en charge par la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France. La dépense est imputable sur les crédits du budget opérationnel du programme 354 « Administration territoriale de l'Etat ».

.../...

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°IDF-2018-06-14-001 du 14 juin 2018 portant renouvellement de la composition scientifique régionale des collections des musées de France compétente en matière de restauration et de conservation préventive en Île-de-France, est abrogé.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 26/07/2023

SIGNE

Le Préfet de la région Île-de-France
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME